



La CGT
des établissements
d'Enseignement supérieur
et de Recherche

*Pour un Service public national
d'Enseignement supérieur et de Recherche,
laïque, démocratique et émancipateur*

Communiqué

Droits d'inscription à 2 900 euros et 3 900 euros imposés aux étudiant·es extracommunautaires : c'est définitivement NON !
Les universités ne doivent pas appliquer cette mesure inique.
Toutes et tous mobilisés le 26 mai

21 mai 2026

Pour certains sujets, le gouvernement est capable d'aller vite. Le projet était passé pour avis au CNESER du 12 mai ([vote quasi unanime contre](#) : 62 votes contre, 2 votes pour et 3 abstentions!), le [décret n° 2026-385](#) est paru le 19 mai 2026. Dénoncé par toutes les organisations syndicales, ce décret cherche à restreindre les exonérations sur les frais d'inscription des étudiantes et étudiants extra-communautaires.

Pour rappel, la mal nommée "Bienvenue en France" de Macron-Vidal avait multiplié par 15 les frais d'inscription en 2019, mais, jusqu'ici, la majorité des universités avait utilisé la possibilité d'exonérer les étudiant·es étrangers et ne leur faisait pas payer 2900€ en Licence et 3900€ en Master.

La CGT FERC Sup continue à dénoncer avec force cette mesure inique, xénophobe. Elle vise, n'en doutons pas, à préparer la généralisation des frais d'inscription exorbitants pour tous les étudiant·es. Elle fait obstacle à la mission internationale de l'enseignement supérieur et prive la France des apports humains, intellectuels et économiques des nombreux étudiant·es provenant de pays hors Union Européenne, dont beaucoup de pays francophones.

La CGT FERC Sup appelle toutes les universités et établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche à ne pas appliquer la mesure. D'ores et déjà, certains établissements comme l'université Rennes 2 ou l'université Bordeaux Montaigne ont pris cette décision qui les honore et qui préserve l'éthique des traditions universitaires.

La CGT FERC Sup appelle les personnels à interpeller leur direction d'établissement pour prendre position publiquement.

Avec toutes les organisations syndicales et étudiantes ([voir l'appel intersyndical](#)), la CGT FERC Sup appelle à participer aux mobilisations du mardi 26 mai pour l'abrogation des frais prohibitifs imposés aux étudiantes et étudiants extra-communautaires et le retour des APL pour les étudiant·es étrangers.

